



Commune d'Arette

Rapport annuel
sur le prix et la qualité
des services de
l'eau et de l'assainissement

Année 2019



Sommaire

| | |
|--|----|
| I. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE | 3 |
| 1) Caractérisation technique du service | 3 |
| 2) L'organisation du budget de l'eau | 4 |
| 3) Tarification de l'eau et recettes du service | 5 |
| 3-1 Les modalités de tarification..... | 5 |
| 3-2 Les éléments du prix de l'eau | 5 |
| 3-3 La facture d'eau pour 120 m ³ (D102.0)..... | 5 |
| 4) Indicateurs de performances | 6 |
| 4-1. Données sur la qualité des eaux distribuées recueillies par l'ARS (P101.1 et P102.1) | 6 |
| 4-2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) | 6 |
| 4-3. Rendement du réseau de distribution (P104.3) | 7 |
| 4-4. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) | 7 |
| 4-5. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)..... | 7 |
| 4-6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)..... | 8 |
| 4-7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)..... | 8 |
| 5) Financement des investissements | 8 |
| 5-1 . Les investissements en 2019 et l'état de la dette..... | 8 |
| 5-2 . Présentation des projets et des programmes de travaux : | 9 |
| 5-3 . Les travaux réalisés en 2019 | 10 |
| 5-4 . Fonctionnement du service | 11 |
| 6) Actions de solidarité (P109.0) | 11 |
| 7) Tableau récapitulatif des indicateurs du service de l'eau potable..... | 11 |
| II. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 12 |
| 1) Caractérisation technique du service | 12 |
| 2) L'organisation du budget de l'assainissement..... | 14 |
| 3) Tarification de l'assainissement et des recettes du service..... | 14 |
| 3-1 Modalités de tarification | 14 |
| 3-2 Eléments du prix de l'assainissement..... | 14 |
| 3-3 La facture de l'assainissement collectif pour 120 m..... | 15 |
| 3-4 Recettes d'exploitation..... | 15 |
| 4) Indicateurs de performances | 15 |
| 5) Financement des investissements | 16 |
| 5-1 . Les investissements en 2019 et l'état de la dette..... | 16 |
| 5-2 . Présentation des projets et des programmes de travaux assainissement | 16 |
| 5.3 Les travaux réalisés en 2019..... | 18 |
| 6) Actions de solidarité (P207.0) | 18 |
| 7) Tableau récapitulatif des indicateurs du service de l'assainissement collectif..... | 19 |
| III. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | 19 |
| IV. LISTE DES ANNEXES | 19 |

Rapport sur le prix et la qualité des services

De l'eau et de l'assainissement

Commune d'ARETTE

Année 2019

Le présent rapport est établi en application de l'article L 2224-5, D 2224-1, D 2224-6 à D 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il concerne les services de l'eau et de l'assainissement de la commune d'Arette qui sont exploités en régie.

Le présent rapport ne concerne pas les services de l'eau et de l'assainissement de la Pierre Saint Martin gérés par le Syndicat Mixte de la Pierre Saint Martin qui délègue l'exploitation à la SOBEP, ces services font l'objet d'un rapport séparé.

I. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

1) Caractérisation technique du service

L'eau est distribuée par l'intermédiaire d'un réseau gravitaire d'environ 54 kilomètres en distribution et de 8 kms d'adduction, réparti en 4 secteurs :

Secteur d'Auriste : alimenté par le captage d'Aygueberre à une altitude de 950 m NGF.

Secteur d'Orbe : alimenté par le captage du même nom à une altitude de 390 m NGF

Secteur de Bourdet : alimenté par les captages d'Abat d'Ire et du Pas des Estes à une altitude respective de 900 et 785 m NGF

Secteur Col de Lie : alimenté par le captage du Pourquoi à une altitude de 698 m NGF

Les caractéristiques des captages sont résumées dans le tableau suivant :

| Captages | (Réseau) quartiers desservis | Débit moyen distribué | Débit de pointe nécessaire (1) | Capacité minimale des captages |
|---------------|---|--------------------------|-----------------------------------|---|
| Orbe | (Orbe) Village | 148 m ³ /jour | 340 m ³ /jour | 10 000 m ³ /jour |
| Abat d'Ire | (Bourdet) Bugala, Vic de bas, Lachègue et Bihouey | 96 m ³ /jour | 140 m ³ /jour | 80 m ³ /jour |
| Pas des Estes | | | | 40 m ³ /jour |
| Pourqué | (Col de Lie) Bourdès | 2.3 m ³ /jour | 20 m ³ /jour | 6 m ³ /jour (observé en 2003) |
| Aygueberre | (Auriste) La Mouline, Ourdie et Letonne | 21 m ³ /jour | 40 m ³ /jour | 55 m ³ /jour |

(1) le débit de pointe nécessaire tient compte de la pointe saisonnière, des interconnexions existantes et des possibilités de développement de l'urbanisme envisagées dans le PLU en vigueur.

Sur chacun des secteurs, l'eau subie, avant sa distribution, un traitement de désinfection soit au chlore gazeux pour le réservoir d'Orbe, de l'eau de Chlore (à partir de chlore gazeux) pour les réservoirs de Bourdet et d'Auriste et du Chlore liquide pour le réservoir du Col de Lie. De plus, l'eau d'Auriste naturellement faiblement minéralisée subit avant distribution un traitement de re-minéralisation sur un filtre à Neutralite terrestre.

Les volumes prélevés sur les secteurs du Col de Lie, d'Auriste et de Bourdet sont quantifiés par le relevé des compteurs installés sur les réseaux de production en amont des réservoirs de têtes. Les volumes prélevés sur le secteur d'Orbe sont globalement quantifiés par le compteur général installé au départ du réseau de distribution au niveau du réservoir de tête (pas de compteurs sur le réseau de production).

La population desservie (D101.0) par le réseau d'eau potable est d'environ 1 070 habitants (population totale de la commune INSEE au 1^{er} janvier 2019) qui représentent 727 abonnés pour une consommation annuelle totale facturée de 73 273 m³.

La répartition par secteur des abonnés, des volumes prélevés et des volumes facturés en 2019 s'établit comme suit :

| Secteur | Nombre d'abonnés | Volume distribué | Volume facturé | Rendement primaire du réseau |
|-------------------|------------------|------------------|----------------|------------------------------|
| Auriste | 44 | 7 903 | 5 986 | 75,74% |
| Bourdet | 158 | 35 177 | 23 421 | 66,58% |
| Col de Lie | 18 | 852 | 788 | 92,48% |
| Orbe | 507 | 54 369 | 43 078 | 79,23% |
| Total | 727 | 98 301 | 73 273 | 74,54% |

2) L'organisation du budget de l'eau

Les dépenses liées au service de l'eau et de l'assainissement font l'objet d'un budget annexe à celui de la commune. Au sein de ce budget, les dépenses sont réparties analytiquement entre « eau » et « assainissement ».

Les dépenses et recettes sont imputées directement.

Une exception concerne les dépenses de personnel et de véhicules qui sont supportées par la commune et ensuite remboursées à la commune par le service de l'eau et de l'assainissement.

En 2019, le personnel affecté aux services de l'eau et de l'assainissement de la commune et de la Pierre Saint Martin représentait 1,53 ETP (Equivalents Temps Plein) répartis sur 4 agents. Les charges y afférentes s'élevaient à **76 461,75 €** y compris les frais de repas en déplacement, les indemnités d'astreintes, les frais de véhicules et la part du coût administratif. Sur ces montants, le Syndicat Mixte de la Pierre Saint Martin rembourse contractuellement **38 080,64 €** pour la mise à disposition du service de la Pierre Saint Martin. Le solde (**38 381,11 €**) est réparti à 65 % sur l'eau (**24 947,72 €**) et à 35 % sur l'assainissement (**13 433,39 €**) du village.

3) Tarification de l'eau et recettes du service

Les modalités d'accès au service de l'eau sont définies par le règlement de service adopté par délibération en date du 17/12/2004. L'accès au service se traduit par la signature d'un document contractuel, approuvant les clauses et les conditions de distribution du service de l'eau potable.

3-1 Les modalités de tarification

Pour tous les abonnés, la tarification est établie suivant un barème comprenant :

- un terme fixe (abonnement)
- un prix au volume consommé par tranche

La tarification est révisée tous les ans suivant l'évolution des dépenses d'exploitation.

3-2 Les éléments du prix de l'eau

| Le prix de l'eau se compose au | 1er janvier 2019 | 1er janvier 2020 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| - abonnement : | 63 € | 69€ |
| - consommation : | | |
| . Tranche de 0 à 300 m3 | 0,98 €/ m3 | 1.01 €/ m3 |
| . Tranche de 301 à 400 m3 | 0,90 €/ m3 | 0,93 €/ m3 |
| . Tranche 401 à 1 000 m3 | 0,83 €/ m3 | 0,86 €/ m3 |
| . Tranche au-delà de 1 000 m3 | 0,55 €/ m3 | 0,58 €/ m3 |
| - redevance Agence de l'eau : | | |
| . Prélèvement (1) | 0,0588 €/ m3 | 0,0588 €/ m3 |
| . Pollution | 0,33 €/ m3 | 0,33 €/ m3 |

3-3 La facture d'eau pour 120 m3 (D102.0)

L'évolution d'une facture type du service de l'eau potable s'établit ainsi :

| Éléments de la facture « eau » | Année 2019 | | Année 2020 | | Evolution de 2019 à 2020 |
|-----------------------------------|------------------|---------------------|------------------|---------------------|--------------------------------|
| | Prix unitaire | Prix pour 120 m3 | Prix unitaire | Prix pour 120 m3 | |
| Service de l'eau : | | | | | |
| Abonnement | 63,00€ | 63,00€ | 69,00€ | 69,00€ | + 9,52% |
| Consommation | 0,98€ | 117,60€ | 1,01€ | 121,20€ | + 3,06% |
| Total de la part communale | 1,51 €/m3 | 180,60€ | 1,59€/m3 | 190,20€ | +5,32% |
| Redevances Agence de l'eau | | | | | |
| . Prélèvement (1) | 0,0597 € | 7,16 € | 0,0597 € | 7,16 € | 0% |
| . Pollution | 0,33€ | 39,60 € | 0,33 € | 39,60 € | 0% |
| Total pour 120 m3/an | 1,89€/m3 | 227,36 € | 1,97 €/m3 | 236,96 € | +4,22% |

(1) Dans ce comparatif, la redevance « prélèvement » de l'agence de l'eau pour l'année 2020 est considérée constante, sur la base de 2019. En fait, le montant 2020 ne sera connu qu'au moment de la facturation. La redevance payée au m3 consommé par l'utilisateur correspond, au montant total acquitté par la commune dans l'année rapporté au nombre total de m3 facturés.

4) Indicateurs de performances

4-1. Données sur la qualité des eaux distribuées recueillies par l'ARS (P101.1 et P102.1)

Les données recueillies par l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R. 1321-15 du code de la santé publique montrent :

Pour ce qui concerne la bactériologie (P101.1) :

| Secteur | Nombre de prélèvements ARS | Prélèvements non conformes | Pourcentage non conforme | Pourcentage conforme |
|--------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------|
| Auriste | 5 | 0 | 0% | 100% |
| Bourdet | 5 | 0 | 0% | 100% |
| Col de Lie | 4 | 1 | 25% | 75% |
| Orbe | 8 | 0 | 0% | 100% |
| Total | 22 | 1 | 4.55% | 95.45% |

En 2019, 22 contrôles ont été réalisés, 1 seul déclaré comme non conforme soit 4,55%, l'eau distribuée est de qualité satisfaisante.

Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1) :

| Secteur | Nombre de prélèvements ARS | Prélèvements non conformes | Pourcentage non conforme | Pourcentage conforme |
|--------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------|
| Auriste | 5 | 0 | 0% | 100% |
| Bourdet | 5 | 0 | 0% | 100% |
| Col de Lie | 4 | 0 | 0% | 100% |
| Orbe | 8 | 0 | 0% | 100% |
| Total | 22 | 0 | 0% | 100% |

Les contrôles réalisés en 2019 ont été conformes aux valeurs limites de qualité.

4-2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

Réglementairement (AM du 2 décembre 2013), la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Pour Arette, cet indice est évalué à 115 comme suit :

Partie A : Plan des réseaux (sur 15 points)

+10 points sur 10 (VP.236) : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable ;

+5 points sur 5 (VP.237) : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux ;

Partie B : Inventaire des réseaux (sur 30 points)

+ 10 points sur 10 (VP.238, VP.239, VP.240) : existence d'un inventaire des réseaux avec mention et caractéristiques des tronçons (VP.238), information des matériaux (VP.239) et procédure de mise à jour (VP.240) ;

+ 5 points sur 5 (VP.239) les informations sur les matériaux et les diamètres sont disponibles pour au moins 95 % du linéaire des réseaux ;

+ 15 points sur 15 (VP.241) l'inventaire des réseaux mentionnent la date ou la période de pose des tronçons pour au moins 95% du linéaire des réseaux

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points)

+10 points sur 10 (VP.242) : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;

+10 points sur 10 (VP.243) : inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants ;

- +10 points sur 10 (VP.244) : localisation des branchements ;
- +10 points sur 10 (VP.245) : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- +5 points sur 10 (VP.246) : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau ;
- +10 points sur 10 (VP.247) : un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement ;
- +10 points sur 10 (VP.248) : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;
- +5 points sur 5 (VP.249) : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

4-3. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

| Secteur | Volume produit | Volume comptabilisé (facturé) | Volume comptabilisé (non facturé) | Volume consommé autorisé | Rendement du réseau |
|--------------|----------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|---------------------|
| Auriste | 7 903 | 5 986 | 87 | 6 073 | 76,84% |
| Bourdet | 35 177 | 23 421 | 751 | 24 172 | 68,72% |
| Col de Lie | 852 | 788 | 0 | 788 | 92,49% |
| Orbe | 54 369 | 43 078 | 4 779 | 47 857 | 88,02% |
| Total | 98 301 | 73 273 | 5 617 | 78 890 | 80,25% |

4-4. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

| Secteur | Volume comptabilisé (non facturé) | Linéaire de réseau (km) | Indice linéaire des volumes non facturés en m ³ /km/jour |
|--------------|-----------------------------------|-------------------------|---|
| Auriste | 1 917 | 13,34 | 0,394 |
| Bourdet | 11 756 | 22,69 | 1,42 |
| Col de Lie | 64 | 4,55 | 0,039 |
| Orbe | 11 291 | 13,63 | 2,27 |
| Total | 25 028 | 54,21 | 1,26 |

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

4-5. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

| Secteur | Volume produit | Volume consommé autorisé | Pertes du réseau | Linéaire de réseau | Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /km/jour |
|--------------|----------------|--------------------------|------------------|--------------------|--|
| Auriste | 7 903 | 6 073 | 1 830 | 13,34 | 0,38 |
| Bourdet | 35 177 | 24 172 | 11 005 | 22,69 | 1,33 |
| Col de Lie | 852 | 788 | 64 | 4,55 | 0,039 |
| Orbe | 54 369 | 47 857 | 6 512 | 13,63 | 1,31 |
| Total | 98 301 | 78 890 | 19 411 | 54,21 | 0,98 |

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

4-6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------------------|------|------|------|-------|-------|
| Linéaire renouvelé en km | 0 | 0 | 0 | 0,236 | 0,132 |

Au cours des 5 dernières années, 0.200 km de linéaire de réseau ont été renouvelés. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est donné par la formule suivante :

$$\frac{(L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) \times 100}{5 \times \text{linéaires du réseau de desserte}}$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,13%.

4-7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

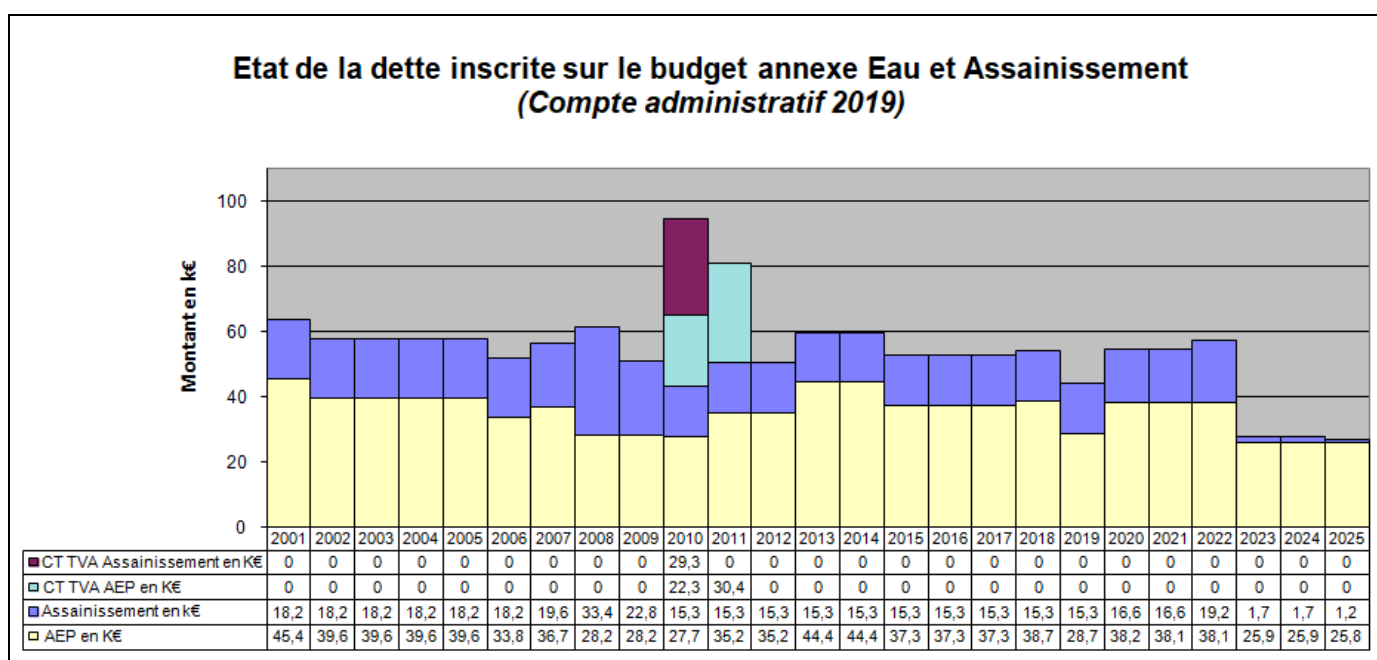
Réglementairement (AM du 2 mai 2007), la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %. Pour Arette cet indice est évalué à 85 % (arrêté préfectoral pris le 16 mai 2007 quasi complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux quasi terminés et mise en place d'un suivi).

5) Financement des investissements

5-1. Les investissements en 2019 et l'état de la dette

Le montant des investissements en AEP facturés sur l'exercice 2019 s'élève à 226 886,98 €, comprenant l'intégration du coût de l'étude du schéma directeur, le renouvellement annuel des compteurs et des travaux.

Le graphe n°1 suivant récapitule l'état de la dette du service d'eau et d'assainissement



- L'annuité remboursée en 2019 pour de l'AEP s'élève à 23 796,95 €, dont 22 477,79 € en capital et 1 319,16 € en intérêts.

- Les amortissements versés en 2019 à la section investissement pour les travaux d'AEP s'élèvent à 54 0205.40 € atténués par 29 649 € d'amortissement des subventions.

5-2. Présentation des projets et des programmes de travaux :

Période 2004-2014

La commune d'Arette a réalisé en 2004 un diagnostic complet de son système d'alimentation d'eau potable qui a mis en évidence divers problèmes et insuffisances existants sur les ressources et les réseaux, expliquant les pertes d'eaux et les dysfonctionnements. Diverses solutions ont été proposées pour améliorer la sécurité de la desserte et de l'approvisionnement en eau. Ces constats ont amené le Conseil Municipal à adopter, le 1^{er} juillet 2005, un programme de travaux, d'un montant d'environ 900 000 € HT réalisé sur plusieurs années avec l'aide des partenaires financiers (Conseil Général et Agence de l'eau). Les travaux réalisés ont été les suivants :

- . amélioration des outils de gestion (mise en place de compteurs et vannes de sectorisation, rénovation du parc des compteurs (10% par an depuis 2004), calage des pressions des réseaux (Bourdet, Orbe et Auriste) par des équipements adaptés, ...,
- . interconnexion des réseaux pour pallier les déficits d'eau à l'étiage (Orbe-Bourdet et Abat d'Ire-Col de Lie),
- . extension de réseaux à quelques maisons non desservies,
- . renforcement de la protection incendie du village (financé par le budget général), rue Chivalié, église, école, Béziat, zone des chalets et entrée du quartier Vic de bas,
- . mise en place de la télésurveillance des réservoirs (Auriste, Orbe et Bourdet),
- . travaux de protection des captages en 2004 et 2005 avec définition par arrêté préfectoral en 2007 après enquête publique,
- . de 2006 à 2012, renouvellement des réseaux de la rue Chivalié, de l'avenue Marcel Loubens depuis le Béziat jusqu'à la Poste, puis de la Poste jusqu'au carrefour de la route de Lourdios (maison Capdeville), de la descente vers la place de l'Eglise, de la rue de Baigt derrière le château, de la rue d'Escametch depuis la rue de Baigt à la rue Lamothe, de la liaison au niveau du Pont de l'Arroue vers le quartier Vic de bas et de la liaison entre le Bugala et le quartier Vic de bas, de la liaison du réservoir Bourdet au col de Giroune, de la route de Lanne, depuis l'église au pont de l'Arroue, du réseau de la rue d'Escametch, depuis la rue Lamothe à la grange Soubies, du réseau de la rue du Virgou, depuis la boulangerie Pouey à la maison Bergerot, puis cabinet Médical au carrefour de la rue de Roig et des réseaux de la rue Lhande et de la route d'Issor, depuis la maison Bergerot à l'entreprise Biscay, et dans les hameaux, renouvellement du réseau au quartier Ourdie, (secteur Auriste) depuis la maison Pacheu à la maison Libarle, soit 2 400 ml.

Parallèlement, sur la station d'épuration des économies d'eau, d'environ 12 000 m³/an, ont été réalisées en remplaçant, avec une préoccupation d'économie, l'utilisation d'eau propre du réseau par le recyclage d'eau épurée.

D'autre part, les interconnexions réalisées permettent, dorénavant, le secours mutuel des secteurs Orbe et Bourdet et le renforcement de l'alimentation du quartier des Bourdès à partir de l'adduction Bourdet.

Ces travaux ont permis des résultats intéressants. L'amélioration de la gestion avec la mise en place d'outils de surveillance avec alerte et renvoi téléphonique sur une astreinte a certainement permis d'éviter des coupures d'eau et les désagréments qui en découlent pour l'utilisateur.

Le rendement des réseaux rapporté dans le tableau ci-dessous, a aussi été amélioré :

| Rendement du réseau | Nbre d'abonnés en 2019 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------|------------------------|----------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| | | Auriste | 44 | 58,0 % | 53,6 % | 79,4 % | 75,5 % | 72,4 % | 67,1 % | 56,67% |
| Bourdet | 158 | 71,8 % | 69,4 % | 64,9 % | 60,7 % | 59,5% | 64,6 % | 63,06% | 67,59% | 68,72% |
| Col de Lie | 18 | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 97,9 % | 100 % | 92,43% | 100,92% | 92,49% |
| Orbe | 507 | 70,3 % | 83,2 % | 83,5 % | 86,6 % | 71,0% | 91,7 % | 88,34% | 84,70% | 88,02% |
| Total | 727 | 70,3 % | 76,3 % | 76,4 % | 75,7% | 67,2 % | 79,7 % | 75,91% | 76,6% | 80,25% |

Ce tableau indique aussi les efforts et la vigilance qui restent à poursuivre. C'est pourquoi, le programme de recherches de fuite a été poursuivi, par exemple dans le secteur Ourdie (réseau Auriste) où peut remarquer une amélioration du rendement. Le secteur Bourdet où le rendement plafonne est aussi une priorité dans ce programme.

Période 2015-2025

Au terme de ce premier programme, un nouveau diagnostic en vue de la préparation d'un nouveau plan d'investissement a été engagé en 2015. A la demande du conseil général, son étude a été abordée dans le cadre d'une approche intercommunale à l'échelle de la communauté de communes de la vallée de Barétous et poursuivie, sur ce périmètre, au sein de la communauté de communes du Haut Béarn. Cette démarche s'est achevée en 2018.

A la suite de cette étude, le conseil municipal, en concertation avec les autres communes de la Vallée a décidé, par délibération du 5 mars 2018, d'engager un programme pluriannuel (2018-2024) d'investissement de 775 000 € HT (Cf Annexe 1 - Programme AEP 2018-2024) et de solliciter l'aide des partenaires financiers, Département et Agence de l'eau. Ce programme prévoit la réfection totale de tous les systèmes de désinfection par une chloration gazeuse ou liquide. Une remise à niveau de tous les systèmes de télésurveillance des réservoirs et, pour Orbe, la refonte complète de la chambre des vannes ainsi que la reprise de la canalisation de vidange qui était endommagée.

Ensuite, le renouvellement des réseaux dans le village sera poursuivi au rythme des travaux routiers.

Dans les hameaux, la poursuite du renouvellement du réseau Bourdet est envisagée. En effet, ce réseau posé en PVC dit « collé » dans les années 1970 arrive en fin de vie. Un renouvellement par tranches est prévu dans le programme

Il en est de même du réseau Ourdie (réseau Auriste).

5-3. Les travaux réalisés en 2019

L'année 2019 a vu la reprise complète des systèmes de désinfection sur les 4 réservoirs tête de réseau :

- pour Orbe, injection directe de Chlore gazeux dans l'eau, à l'arrivée dans la bache, et avec ajustement en sortie asservi à un analyseur de chlore en continu avant distribution ;
- pour Auriste et Bourdet, injection d'eau de Chlore (fabriquée à partir de Chlore gazeux), à l'arrivée dans la bache et au départ du réseau de distribution ;
- pour le Col de Lie, injection de Chlore liquide, à l'arrivée dans la bache et au départ du réseau de distribution, l'alimentation électrique nécessaire au fonctionnement des pompes doseuses étant assurée par l'installation sur ce site de panneaux solaires couplés à des batteries.

Tous ces systèmes de chloration sont asservis à la consommation de façon à optimiser au mieux la qualité sanitaire et gustative de l'eau distribuée.

La chambre des vannes du réservoir d'Orbe a été entièrement refaite ainsi que la canalisation de vidange.

Afin de limiter le caractère naturellement agressif (capacité de corroder les canalisations) de l'eau d'Auriste, le traitement de reminéralisation a été revu. La cuve filtrante à Neutralite terrestre a été remplacée et équipée d'un système de rétro lavage air et eau.

Enfin, les systèmes de télésurveillance ont été changés et adaptés aux nouvelles technologies de communication sur les 4 sites de production d'eau potable.

En fin d'année, les travaux de réfection de voirie de la rue Lamothe ont été mis à profit pour effectuer le changement de la canalisation d'eau potable sur ce tronçon, il a donc été posé 132 ml de PVC PN 16 diamètre 63, la totalité des branchements ont été repris et deux nouveaux branchements pour une utilisation future ont été posés.

5-4. Fonctionnement du service

Pour assurer au mieux la continuité du service, une astreinte 24h/24 ; 7j/7 est en place en dehors des créneaux horaires habituels. En 2019, les agents ont réalisé **26** interventions, dont **8** sur la Pierre St Martin.

Il y a eu également **26** interventions pour fuites tous secteurs confondus.

6) Actions de solidarité (P109.0)

Sur l'exercice 2019, les créances abandonnées sur les recettes d'exploitation en eau potable représentent un montant de **656,67 €** en titres annulés ou admis en non valeur.

7) Tableau récapitulatif des indicateurs du service de l'eau potable

| Référence | Indicateurs descriptifs des services | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|-----------------------------------|---|---------------|---------------|
| D101.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis | 1070 | 1070 |
| D102.0 | Prix TTC du service au m3 pour 120m3 | 1,79 € | 1.89 € |
| Indicateurs de performance | | | |
| P101.1 | Taux de conformité des analyses microbiologiques sur les eaux distribuées, réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité | 100% | 95,45% |
| P102.1 | Taux de conformité des analyses physico-chimiques sur les eaux distribuées, réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité | 100% | 100% |
| P103.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable/120 | 115 | 115 |
| P104.3 | Rendement du réseau de distribution | 76,6 % | 80,25% |
| P105.3 | Indice linéaire des volumes non comptés | 0,14m3/km/j | 1,26 m3/km/j |
| P106.3 | Indice linéaire de pertes en réseau | 1,19 m3/km/j | 0,98 m3/km/j |
| P107.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | 0.07% | 0.14% |
| P108.3 | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 85 % | 85 % |
| P109.0 | Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité | 0 € | 656,67 € |

II. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Caractérisation technique du service

Le bourg de la commune d'Arette est desservi par un réseau de collecte gravitaire mis en place dans les années 60, en diamètre 200 à 600 mm, d'environ 6 500 m. En 2019, ce réseau dessert 470 abonnés et une consommation d'eau de 38 325 m³ facturés, soit environ 700 équivalents-habitants. Le taux de raccordement est supérieur à 90 %.

| RESEAU D'ARETTE | | RESEAU D'ARETTE | |
|--------------------|--|----------------------|---|
| TYPE ET ECOULEMENT | <i>Unitaire, séparatif, pseudo-séparatif, Gravitaire.</i> | RACCORDEMENTS | <i>470 branchements</i> |
| LONGUEUR | <i>~ 6 500 m</i> | POPULATION DESSERVIE | <i>estimée à 700 habitants</i> |
| AGE | <i>Origine : Années 1960 à 1980 Réhabilitation en cours par tronçons</i> | RELEVAGE | <i>2 postes (1 en entrée de station et 1 dans la rue d'Escametch)</i> |
| DIAMETRES | <i>Ø 200 à Ø 600</i> | SURFACE ASSAINIE | <i>~ 55 hectares</i> |

Le réseau comprend 3 déversoirs d'orage situés sur différents points de la zone unitaire.

Les effluents collectés sont traités par une station d'épuration à filière boues activées en aération prolongée, réalisée en 1992, dimensionnée pour recevoir et traiter les charges et débits suivants :

- . dimensionnement : 1 100 Equivalents Habitants
- . débit hydraulique journalier : 165 m³/j
- . débit moyen (sur 24 h) : 6,9 m³/h
- . débit de pointe horaire : 21,0 m³/h
- . charge en DB05 : 66 kg/jour.

En fait, le dimensionnement correct pour le débit de pointe permet à la station d'épuration d'accepter, par temps de pluie, des charges hydrauliques supérieures à 165 m³/j, sans altérer les performances d'épuration.

La station d'épuration est prévue pour répondre aux exigences de la réglementation qui s'appliquent aux stations de capacité inférieure à 120 kg DBO₅/j et supérieure à 1,2 kg DBO₅/j, fixées sur le plan national, par l'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs. Elle permet aussi d'atteindre les exigences renforcées sur le Département des Pyrénées-Atlantiques par l'Arrêté Préfectoral du 3 mars 1997. Les performances attendues en concentration moyenne maximale sur 24 h dans le rejet sont :

- . DBO₅ : 25 mg/l et 4,1 kg/jour
- . DCO : 125 mg/l et 20,6 kg/jour
- . MES : 35 mg/l et 57,8 kg/jour

En matière d'assainissement, depuis 2009, le Département a suivi le fonctionnement des systèmes d'assainissement du territoire départemental via la Mission d'Animation Territoriale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (**MATEMA**), en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour alimenter la base de données nationale sur l'eau et apporter un appui technique aux collectivités en charge de la gestion des systèmes d'assainissement. Les conventions signées en 2012 entre le Département et les collectivités éligibles à l'assistance technique au titre du décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 ont pris fin le 31 décembre dernier. Pour intégrer ces évolutions, le Département s'est engagé dans une nouvelle stratégie départementale d'accompagnement des politiques de l'eau, positionnée en partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et son XI^{ème} programme. Cette nouvelle stratégie se déclinera au moyen du programme « Nouvelles Actions et Initiatives d'Accompagnement Départemental pour l'Eau (**NAÏADE**)

2019-2021 » adopté par l'Assemblée départementale lors de la session du 14 février 2019. Il est structuré autour d'une thématique centrale « Accompagner la gestion d'un patrimoine commun » et se décline en trois objectifs : la connaissance, la performance, la gouvernance. Parmi les dispositifs mis en place, le « Dispositif Connaissance » est celui qui permettra notamment d'assurer le suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement. Sa mise en œuvre est prévue en deux phases :

- une année de transition, l'année 2019, pour assurer une continuité dans la production des données du Système d'information sur l'eau et permettre aussi d'échanger avec les collectivités,

- les années 2020 et 2021, pour intervenir via un programme ciblé intégrant les résultats de l'actualisation en cours de l'état des masses d'eau.

Reposant sur la préoccupation constante de la solidarité territoriale qui guide l'ensemble de l'action départementale, le dispositif de l'intervention sur les systèmes d'assainissement prévu pour 2019 est basé sur les trois principes suivants :

1. la continuité de l'intervention « terrain » sur l'exhaustivité du parc (250 stations d'épuration), pour les collectivités qui souhaitent y recourir.

2. le maintien d'au moins un passage sur chaque site quelle que soit la capacité de la station et quel que soit le maître d'ouvrage (éligible ou non à l'assistance technique) dès lors que les conditions matérielles (équipe opérationnelle, prestataires désignés) et juridiques (autorisations d'accès aux ouvrages) sont réunies.

3. une nature d'intervention différenciée suivant la capacité épuratoire des systèmes de traitement. De ce fait en 2019, NAIADE (Nouvelles Actions et Initiatives d'Accompagnement Départemental pour l'Eau) a procédé, sur l'année à 2 contrôles simplifiés de la station d'épuration. De plus, la réglementation découlant de la directive européenne de 1991 relative aux systèmes d'assainissement, impose 2 bilans (24 heures) par an pour les stations d'épuration de 1 000 à 2 000 EH, en plus des deux contrôles simplifiés. La commune a confié ces prélèvements et ces analyses aux laboratoires des Pyrénées sis à Lagor.

Le tableau suivant résume les observations et les analyses faites sur les rejets de la station d'épuration lors de ces 2 bilans :

| Paramètres | Bilan du 05 au 06 Juin 2019 | | Bilan du 23 au 24 Décembre 2019 | |
|---------------------------|--|------------|---------------------------------|-------------|
| Conditions météo | Temps sec de 10h à 19h puis fortes averses pendant 15h00 (40 mm) | | Temps sec | |
| Volume journalier m3/jour | 254 m3/j | | 103 m3/j | |
| Débit moyen horaire m3/h | 10,6 m3/h | | 4,30 m3/h | |
| Débit de pointe m3/h | 40,8 m3/h | | 13,8 m3/h | |
| MES | 8 mg/l | 1,92kg/j | 6,40 mg/l | 0,6411kg/j |
| DCO | 30 mg/l | 7,19 kg/j | 53mg/l | 0,190 kg/j |
| DBO5 | 4,40 mg/l | 1,05 kg/j | 1,90 mg/l | 0,361 kg/j |
| NH4+ | 8,75 mg/l | 2,10 kg/j | <1 mg/l | <0,100 kg/j |
| N-NO3 | 0,519 mg/l | 0,125 kg/j | 1,29 mg/l | 0,129 kg/j |
| NGL | 11,8 mg/l | 2,83 kg/j | 3,84 mg/l | 0,385 kg/j |
| Pt | 2,70 mg/l | 0,647 kg/j | 0,850 mg/l | 0,0851kg/j |

La qualité du rejet est bonne pour ces 2 bilans 24h00. Les rendements épuratoires sont satisfaisants :
 . pour le 1^{er} bilan, de l'ordre de 94% sur les paramètres DBO5, DCO et MES ; 48% sur l'azote et moindre sur le phosphore, expliqués par l'apport massif d'eaux pluviales le jour de ce bilan.

. pour le 2^{ème} bilan de l'ordre de 96% pour les paramètres DBO5, DCO et MES et 98% pour le traitement de l'azote. Lors de ce bilan, la turbine d'aération était en panne, remplacée en secours par une unité mobile d'aération. Les bons rendements épuratoires obtenus démontrent un bon fonctionnement de cette unité.

Les boues d'épuration font l'objet d'épandage sur fougeraies suivant le plan d'épandage élaboré et approuvé en 1999 et 2000. En 2019, **5,9** Tonnes de Matières Sèches ont été épandues.

2) L'organisation du budget de l'assainissement

Les dépenses liées au service de l'eau et de l'assainissement font l'objet d'un budget annexe à celui de la commune. Au sein de ce budget, les dépenses sont réparties analytiquement entre « eau » et « assainissement ».

Les dépenses et recettes sont imputées directement.

Une exception concerne les dépenses de personnel et de véhicules qui sont supportées par la commune et ensuite remboursées à la commune par le service de l'eau et de l'assainissement.

En 2019, le personnel affecté aux services de l'eau et de l'assainissement de la commune et de la Pierre Saint Martin représentait 1,53 ETP (Equivalents Temps Plein) répartis sur 4 agents. Les charges y afférentes s'élevaient à **76 461,75 €** y compris les frais de repas en déplacement, les indemnités d'astreintes, les frais de véhicules et la part du coût administratif. Sur ces montants, le Syndicat Mixte de la Pierre Saint Martin rembourse contractuellement **38 080,64 €** pour la mise à disposition du service de la Pierre Saint Martin. Le solde (**38 381,11 €**) est réparti à 65 % sur l'eau (**24 947,72 €**) et à 35 % sur l'assainissement (**13 433,39 €**) du village.

3) Tarification de l'assainissement et des recettes du service

Les modalités d'accès au service de l'assainissement collectif sont définies par le règlement de service adopté par délibération en date du 17/12/2004. L'accès au service se traduit par la signature d'un document contractuel, approuvant les clauses et les conditions de distribution du service de l'assainissement.

3-1 Modalités de tarification

Pour les abonnés à l'assainissement collectif, la tarification est établie suivant un barème comprenant:

- un terme fixe (forfait abonnement)
- une part proportionnelle à la consommation basée sur un prix au m³ d'eau consommée.

Les tarifs sont fixés par le conseil Municipal en fonction de l'évolution des dépenses et des diverses charges d'exploitation.

3-2 Eléments du prix de l'assainissement

| | 1er janvier 2019 | 1er janvier 2020 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Assainissement collectif | | |
| - Forfait abonnement : | 59,00 € | 63,00 € |
| - Consommation : | 0,75 €/m ³ | 0,79 €/m ³ |
| Redevances Agence de l'eau | | |
| - Collecte : | 0,25 €/m ³ | 0,25 €/m ³ |
| Assainissement Autonome (Collecté par la CCHB) | | |
| - 55.00 € pour 3 ans 2019 / 2020 / 2021) soit : | 18,33 €/an | 18,33 €/an |

Les consommations d'eau qui ne produisent pas d'eaux usées, par exemple l'activité agricole (étable...), peuvent ne pas être facturées à l'assainissement, dès lors qu'elles font l'objet d'un abonnement et d'un comptage séparés.

L'évolution d'une facture type du service de l'assainissement collectif s'établit ainsi :

3-3 La facture de l'assainissement collectif pour 120 m

| Eléments de la facture « assainissement » | Année 2019 | | Année 2020 | | Evolution de 2019 à 2020 |
|--|------------------|---------------------|------------------|---------------------|--------------------------------|
| | Prix unitaire | Prix pour 120 m3 | Prix unitaire | Prix pour 120 m3 | |
| Service de l'assainissement collectif : | | | | | |
| . Forfait abonnement au service | 59,00 € | 59,00 € | 63,00 € | 63,00€ | +6,78% |
| . Tarif suivant consommation | 0,75 € | 90,00€ € | 0,79€ | 94,80€ | +5,33% |
| Total de la part communale | 1,24 €/m3 | 149,00€ | 1,32€/m3 | 157,80€ | +5,91% |
| Redevances Agence de l'eau | | | | | |
| . Collecte | 0,25 € | 30,00 € | 0,25 € | 30,00 € | 0% |
| Total pour 120 m3 | 1,49 €/m3 | 179,00 € | 1,57€/m3 | 187,80€ | +4,92% |

3-4 Recettes d'exploitation

Pour information, la commune a reçu pour l'année 2019, une prime de **5 658 €** versée par l'Agence de l'eau au regard des performances d'épuration atteintes.

4) Indicateurs de performances

a) Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P2101) est estimé supérieur à 90%

b) L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.B) : 113. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, et est estimée pour Arette comme suit :

Partie A : Plan des réseaux (sur 15 points)

+10 points sur 10 (VP.250) : existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées.

+ 5 points sur 5 (VP.251) : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.

Partie B : Inventaire des réseaux (sur 30 points)

+10 points sur 10 (VP.252) : existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour.

+ 5 points sur 5 (VP.253) : informations sur les matériaux et les diamètres.

+13 points sur 15 (VP.255) : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose.

Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (sur 75 points)

+10 points sur 10 (VP.256): le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations.

+ 5 points sur 5 (VP.256): le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations et un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total.

+10 points sur 10 (VP.257) : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)

+10 points sur 10 (VP.258): existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques.

+ 5 points sur 10 (VP.259) : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.

+10 points sur 10 (VP.260): l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux.

+10 points sur 10 (VP.261) : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.

+10 points sur 10 (VP.262) : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

c) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3) pour la station d'épuration :

- Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées : 100 %
- Filière : épandage sur sol agricole (fougères)
- Conformité de la filière : oui
- Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 5,9 TMS (Tonnes de Matières Sèches)

La collecte, les équipements et la performance des ouvrages d'épuration sont globalement conformes par temps sec aux prescriptions de la réglementation. Par temps de pluie, divers dysfonctionnements ont été repérés et partiellement résolus. Le rejet du trop-plein du poste de refoulement en tête de station a été revu pour être mis hors d'influence de la montée des eaux du Vert. La séparation des eaux parasites et notamment des eaux pluviales, a été renforcée par la mise en place de réseaux pluviaux pour réduire les débordements et les rejets directs du réseau.

5) Financement des investissements

5-1 . Les investissements en 2019 et l'état de la dette

Le montant des investissements en assainissement facturés sur l'exercice 2019 s'élève à 30 208 €, correspondant à l'intégration du coût de l'étude du schéma directeur. Des travaux ont été entrepris en 2019, mais non facturés sur l'exercice.

Le graphe n°1 ci-dessus (page 8) récapitule l'état de la dette du service de l'eau et de l'assainissement.

L'annuité remboursée en 2019, pour l'assainissement s'élève à 13 502,03 € dont en capital 13 022,02 € et 480,01€ en intérêts.

Les amortissements versés en 2019, à la section investissement pour les travaux d'assainissement s'élèvent à 26 189,26 € atténués par 11 282 € d'amortissement des subventions.

5-2 . Présentation des projets et des programmes de travaux assainissement

Période 2004-2014

La commune d'Arette a réalisé en 2004 un diagnostic complet de son système d'assainissement collectif du bourg. Il a révélé des tronçons de réseaux très dégradés à reprendre entièrement et, d'une manière générale, des intrusions d'eaux claires et d'eaux de pluie trop importantes provoquant des désordres sur le réseau de collecte, des rejets d'eaux non traitées et diminuant les performances d'épuration.

Face à ce constat, le Conseil Municipal a décidé, le 1^{er} juillet 2005, avec l'aide de ses partenaires financiers (Conseil Général et Agence de l'eau), un programme pluriannuel de travaux de rénovation, d'un montant de 524 100 € HT réalisé entre 2005 et 2011. Ce programme avait retenu les priorités suivantes :

- => la création de puisards pour limiter l'apport d'eaux pluviales en domaine public (voirie) et en domaine privé (branchements illicites d'eaux pluviales par des particuliers), avec priorité sur les secteurs où le réseau n'a pas été prévu pour collecter les débits par temps de pluie,
- => La réhabilitation progressive des réseaux les plus dégradés,
- => L'extension du réseau vers les quelques maisons du village non desservies,
- => Un contrôle rigoureux des nouveaux branchements selon le mode séparatif,
- => Amélioration des outils de gestion (télésurveillance de la station d'épuration).

Ainsi, depuis 2006, divers travaux ont été réalisés :

- . la télésurveillance de la station d'épuration a été mise en place avec renvoi des alertes sur l'astreinte téléphonique en place sur l'eau et l'assainissement. Cette télésurveillance permet une meilleure réactivité sur tous les incidents qui peuvent intervenir sur les ouvrages d'épuration. Elle permet aussi à travers le recueil et l'exploitation de diverses données, dont la pluviométrie, de mesurer l'efficacité des travaux réalisés sur les réseaux.
- . la réfection du réseau de la rue Chivalié a permis de réduire l'apport d'eaux claires parasites dans une proportion estimée à environ 70 m³ par jour.
- . la réfection du réseau de la rue de Baigt derrière le Château et de la place de l'Eglise, une série de puisards ou de conduites d'eaux pluviales ont été installés à divers endroits (lotissement de la Croix du berger, chalets, rue du Virgou, rue d'Escametch, grande rue, ..) pour réduire l'entrée d'eaux de pluie dans le réseau d'assainissement, l'extension du réseau en extrémité de la rue d'Escametch et au pont Houndebilou.
- . la réfection du réseau de collecte sur l'avenue Marcel Loubens en plusieurs tranches, depuis le Beziat jusqu'à la Poste, puis depuis la Poste jusqu'au carrefour de la route de Lourdios (maison Capdeville), avec reprise des écoulements pluviaux et détournement du réseau d'assainissement, soulageant ainsi son fonctionnement par temps de pluie.
- . La réfection de l'exutoire de la station d'épuration pour supprimer l'admission d'eau du Vert en période de crue.
- . la réfection de la voirie de la rue du Virgou, de la maison Pouey à la maison Bergerot, a permis de séparer et dériver les eaux pluviales permettant incidemment d'améliorer la qualité de la collecte des eaux usées.

Avant ces travaux, les effluents traités par la station d'épuration en temps sec étaient évalués à 190 m³/jour. Après ces travaux, les apports en temps sec sont mesurés aux environs de 100 m³/jour.

Période 2015-2024

Au terme de ce premier programme, un nouveau diagnostic a été engagé en 2015 en vue d'établir un nouveau plan pluriannuel. A la demande du conseil général, son étude a été abordée dans le cadre d'une approche intercommunale au sein de la communauté de communes de la vallée de Barétous. Cette démarche s'est achevée en 2017.

A la suite de cette étude le conseil municipal, en concertation avec les autres communes de la Vallée a décidé, par délibération du 5 mars 2018, d'engager un programme pluriannuel (2018-2024) d'investissement et de solliciter l'aide des partenaires financiers (Département et Agence de l'eau). Ce programme prévoit l'amélioration du système de traitement avec le remplacement de la turbine d'aération, la refonte des prétraitements de la station d'épuration (dégrilleur, dégraisseur, déssableur) et le rééquipement du silo à boues. Il sera nécessaire d'installer un système d'estimation des volumes by-passés en tête du poste de relevage pour se mettre en conformité avec la législation en vigueur. Ensuite, le renouvellement des réseaux dans le village est poursuivi au rythme des travaux routiers. En 2018, le renouvellement du réseau d'eau usée de la rue du Virgou (du carrefour Rue de Roig au cabinet

médical) et de la rue Lhande avec reprise des branchements et séparation du réseau eau pluvial a été effectué. Concernant le réseau pluvial venant de la rue Lhande, l'exutoire a été déconnecté de la sortie en milieu naturel (Virgou) afin d'éviter des remontées d'eau lors d'épisodes de crues. Ce branchement a été connecté sur le réseau « Eaux Usées » provisoirement, il sera rebranché sur le réseau d'eaux pluviales lors des travaux de réaménagement de la place de la Halle.

La réfection du réseau EU et séparatif sera repris depuis la sortie de l'Eglise jusqu'au pont de l'Arroue lors des travaux d'aménagement de voirie prévus dans ce secteur. D'autres réhabilitations de réseaux sont envisagées, en lien avec les programmes de réfection de la voirie urbaine, pour réduire les entrées d'eaux claires parasites (Rue Lamothe, Route de Lanne en amont de la station d'épuration, rue d'Escameth, lotissement Croix du berger, ..).

5.3 Les travaux réalisés en 2019

Rue Lamothe :

Les travaux de réfection de la voirie ont été effectués, dans le même temps, il a été mis en place un réseau pluvial (puisards en série) pour collecter les eaux de voirie ainsi que les gouttières des riverains, l'exutoire du trop-plein de ce réseau se jette dans le réseau d'eau usée de la rue d'Escametch, il sera connecté au réseau pluvial futur de ce quartier lors des futurs aménagements.

La reprise totale de tous les branchements d'eaux usées a été effectuée, ainsi que la création de 3 nouveaux branchements futurs.

Station d'épuration du Béziat :

Conformément à la nouvelle législation, il a été installé un système de mesure des volumes by-passés et des volumes en sortie de traitement. Le système de télésurveillance et d'enregistrement des nouvelles données a été totalement refondu, complété et mis en conformité avec les nouvelles techniques de télécommunication. Comme indiqué ci-avant, ces travaux ont été facturés en début d'année 2020.

Courant septembre 2019, des dysfonctionnements du système d'aération sont apparus (mauvaises odeurs et bruits inhabituels) et ont mis en évidence la détérioration de la turbine d'aération.

Dans l'urgence, une unité mobile d'aération, mise à disposition par la société SUEZ, a été mise en place, ce qui a permis de continuer à assurer une épuration de qualité et la conformité du rejet dans le milieu naturel.

Après consultation, la société SUEZ a été retenue pour remplacer la turbine d'aération et le système de brassage. Ces travaux ont été programmés en début d'année 2020 et feront l'objet d'un compte rendu dans le RPQS de la même année.

6) Actions de solidarité (P207.0)

Sur l'exercice 2019, les créances abandonnées sur les recettes d'exploitation en assainissement, représentent un montant de 431,44 € en titres annulés ou admis en non valeur.

7) Tableau récapitulatif des indicateurs du service de l'assainissement collectif

| | Indicateurs descriptifs des services | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|----------------------------|---|---------------|---------------|
| D201.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte des eaux usées, | 785 | 700 |
| D203.0 | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration | 6,7 TMS | 5.9TMS |
| D204.0 | Prix TTC du service au m3 pour 120m3 | 1,49 € | 1,57 € |
| Indicateurs de performance | | | |
| P201.1 | Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées | > 90% | > 90% |
| P202.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées/120 | 113 | 113 |
| P206.3 | Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation | 100% | 100% |
| P207.0 | Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité | 0 | 431,44 € |

III. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2019, la commune d'Arette compte **188** abonnés en assainissement autonome dont le contrôle est assuré depuis le 1^{er} juillet 2004 par le service public de l'assainissement non collectif mis en place au sein de la Communauté de Communes de la vallée de Barétous transféré au sein de la Communauté de Communes du Haut Béarn depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce service fait l'objet d'une tarification sous forme d'un forfait pour trois ans (2019 / 2020 / 2021) de **55 €**, prélevé directement par la Communauté de Communes du Haut Béarn.

IV. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Programme AEP 2018-2024

Annexe 2 - Programme Assainissement 2018-2024

Commune d'Arette
Schéma Directeur AEP - Programme 2018-2024

| Nature et lieux des travaux | 2018 Montant HT | 2019 Montant HT | 2020 Montant HT | 2021 Montant HT | 2022 Montant HT | 2023 Montant HT | 2024 Montant HT |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Télésurveillance Réservoirs (tous) | 11 500 € | 5 000 € | | | | | |
| Chloration (Auriste + Bourdet) | 57 500 € | | | | | | |
| <i>Réhabilitation des réseaux (260m)</i> Lamothe (DN63) + Virgou (DN63) (Noussitou-Biscay) | 39 000 € | | | | | | |
| TOTAL HT | 108 000 € | | | | | | |
| Réservoir (orbe) Chloration + Chambre des Vannes + Vidange | | 43 500 € | | | | | |
| Réservoir (col de lie) Chloration + Branchement Electrique | | 23 500 € | | | | | |
| Réducteurs pression (Bihoueyt+Vic de bas) | | 6 000 € | | | | | |
| Renouvellement zone extension collège | | 30 000 € | | | | | |
| TOTAL HT | | 108 000 € | | | | | |
| Mise en place brise charge Auriste (avant dernier) | | | 12 000 € | | | | |
| Réfection réseau quartier Biyoueht (Bordehore-Pelou) 900m | | | 100 000 € | | | | |
| TOTAL HT | | | 112 000 € | | | | |
| Réfection réseau village (Gouaillardeu- bergerot) 100m DN63 | | | | 25 000 € | | | |
| Réfection réseau ou branchement uniquement (Presbytère-résidence Isaba) | | | | 50 000 € | | | |
| Reprise du réseau et des branchements des Chalets Longis | | | | 72 000 € | | | |
| TOTAL HT | | | | 147 000 € | | | |
| Réfection réseau quartier ourdie (Réducteur Régie-Longis Joseph) 900m | | | | | 100 000 € | | |
| TOTAL HT | | | | | 100 000 € | | |
| Réfection réseau quartier Vic de Bas (Jacques Tillous- antenne Bourdet Lapeyre) 900m | | | | | | 100 000 € | |
| TOTAL HT | | | | | | 100 000 € | |
| Réfection réseau quartier Lachégue (Giroune-antenne Camou Ambile) | | | | | | | 100 000 € |
| TOTAL HT | | | | | | | 100 000 € |
| TOTAL PROGRAMME : | 775 000 € | | | | | | |

Tableau 1 - Synthèse du programme de travaux sur le système d'assainissement de la commune d'Arette

| Commune | Résultats du diagnostic | Type de travaux | Ordre d'intervention | Description des aménagements | Gains obtenus | Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 3 | | |
|-------------------|-------------------------------------|---|--|--|---|---------------------|---------------------|--------------------|--------------|----------|
| Arette | Station d'épuration | FILE EAU | | Remplacement de la turbine d'aération | Amélioration du traitement-Respect de la réglementation | | 15 000,00 € | | | |
| | | | | Refonte des prétraitements | | 150 000,00 € | | | | |
| | | FILE BOUES | | Rééquipement du silo à boues | | | 20 000,00 € | | | |
| | | | | Mutualisation du plan d'épandage boues deshydratées (unité mobile) création | | | 15 700,00 € | | | |
| | | | | Mise en place d'un suivi du plan d'épandage | | | Pour mémoire | | | |
| | Réhabilitation des collecteurs | Champ amont STEP et RD918 Route de Lanne (6 800 € HT/m3 supprimé) | 5 | Réhabilitation avec tranchée entre R20b et R20 + reprise de 3 branchements | Suppression de 24,29 m3/j d'ECPP | 0,9 m3/j d'ECPP | | 11 320,00 € | | |
| | | | 2 | Réhabilitation sans tranchée - Chemisage structurant entre R71 et R177b + reprise de 22 branchements + fraisage (racines) | | 16,4 m3/j d'ECPP | 106 060,00 € | | | |
| | | RD918 vers collège | 11 | Réhabilitation avec tranchée entre R54 et R56 + reprise de 3 branchements | | | | | 43 770,00 € | |
| | | Place de l'Eglise (856 000 € HT/m3 supprimé) | 10 | Réhabilitation sans tranchée - Chemisage structurant entre BergezR6 et R73+ reprise de 8 branchements | | | 0,02 m3/j d'ECPP | | 17 120,00 € | |
| | | Rue de Baigt (1 190 000 € HT/m3 supprimé) | 9 | Réhabilitation avec tranchée entre R85 et R79 + reprise de 9 branchements | | | 0,07 m3/j d'ECPP | | 83 300,00 € | |
| | | Lotissement la Croix du Berger (8 200 € HT/m3 supprimé) | 4 | Réhabilitation sans tranchée - Chemisage structurant entre R104 et R101 puis R91 et R86 + reprise de 2 branchements + fraisage (racines) | | | 1,4 m3/j d'ECPP | 11 340,00 € | | |
| | | Rue Lamothe/Lotissement Beratu (8 800 € HT/m3 supprimé) | 11 | Rehausse de 2 regards de visite (R120, R119) | | | | | | 320,00 € |
| | | | 7 | Réhabilitation sans tranchée - Chemisage structurant entre R127 et R128 + reprise de 3 branchements | | | 0,5 m3/j d'ECPP | | 4 210,00 € | |
| | | Rue du virgou (5 000 € HT/m3 supprimé) | 1 | Réhabilitation avec tranchée entre R68 et R52 + reprise de 16 branchements | | | 18,7 m3/j d'ECPP | 94 650,00 € | | |
| | | Avenue Marcel Loubens (43 200 € HT/m3 supprimé) | 6 | Réhabilitation avec tranchée - Remplacement entre R36 et R37 + reprise de 10 branchements | | | 0,7 m3/j d'ECPP | | 126 830,00 € | |
| | | | 3 | Etanchéification de 6 branchements avec reprise des joints | | | 2,35 m3/j d'ECPP | 4 490,00 € | | |
| | | Chemin de l'Arrigau (43 300 € HT/m3 supprimé) | 7 | Réhabilitation sans tranchée - Chemisage structurant - entre R37 et R39 - entre R41 et R45 + reprise de 3 branchements | | | 0,48 m3/j d'ECPP | | 20 770,00 € | |
| | | | 11 | Rehausse de 2 regards de visite (R40 et R42) | | | | | | 320,00 € |
| | | 8 | Réhabilitation sans tranchée - Chemisage structurant entre Bergez R5 et R128+ reprise de 32 branchements | | 0,25 m3/j d'ECPP | | 35 250,00 € | | | |
| | Mise en conformité des branchements | EP sur EU | | Domaine Public (4 mauvais branchements) | Suppression de 8 240 m2 de surface active | | 13 800,00 € | | | |
| | | | | Domaine Privé (10 mauvais branchements) | | | 11 500,00 € | | | |
| | | EU sur EP | | Domaine Privé (5 mauvais branchements) | | | 11 500,00 € | | | |
| Chasses de curage | Suppression des chasses de curage | | 7 chasses de curage | Economie d'AEP | | | 14 000,00 € | | | |
| Préventions | Réseau d'assainissement (620 l/an) | | Hydrocurage et Inspections télévisées préventives | | Suivi de l'état du patrimoine | | | 2 480 € HT/an | | |
| TOTAL | | | | | | 403 340,00 € | 363 500,00 € | 44 410,00 € | | |

Tableau 2 - Echancier prévisionnel de mise en œuvre du programme de travaux d'Arette

Schéma Directeur Assainissement de la Commune d'Arette
Echéancier proposé pour le programme de travaux sur 7 ans (2018 à 2024)

| Nature des travaux | Coût total des travaux (€ HT) | Priorité | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-------------------------------|----------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| STATION D'EPURATION | | | | | | | | | |
| FILE EAU (Remplacement de la turbine d'aération et refonte des prétraitements) | 165 000 | 1 et 2 | 75 000 | 75 000 | 15 000 | | | | |
| FILE BOUES (Rééquipement du silo à boues et projet mutualisation) | 35 700 | 2 | | | 20 000 | 15 700 | | | |
| TOTAL STATION D'EPURATION | 200 700 | | 75 000 | 75 000 | 35 000 | 15 700 | 0 | 0 | 0 |
| CONFORMITE DES MAUVAIS BRANCHEMENTS (EU sur EP et EP sur EU) | | | | | | | | | |
| Mise en conformité des branchements en domaine public | 13 800 | 1 | 6 900 | 6 900 | | | | | |
| Mise en conformité des branchements en domaine privé (pas à la charge de la commune) | 23 000 | 1 | | | | | | | |
| TOTAL MISE EN CONFORMITE | 36 800 | | 6 900 | 6 900 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| REHABILITATION DES RESEAUX - SUPPRESSION DES ECPP | | | | | | | | | |
| Champ amont STEP et RD918 Route de Lanne | 117 380 | 1 et 2 | | 60 000 | 57 380 | | | | |
| Place de l'Eglise | 17 120 | 2 | | | | | | | 17 120 |
| Rue de Baigt | 83 300 | 2 | | | | | | | 83 300 |
| Lotissement la Croix du Berger | 11 340 | 1 | | 11 340 | | | | | |
| Rue Lamothe/Lotissement Beratu | 4 210 | 2 | | | | | 4 210 | | |
| Rue du virgou | 94 650 | 1 | 50 000 | | 44 650 | | | | |
| Avenue Marcel Loubens | 131 320 | 1 et 2 | | 4 490 | | 126 830 | | | |
| Chemin de l'Arrigau | 20 770 | 2 | | | | | 20 770 | | |
| Rue d'Escamet | 35 250 | 2 | | | | | | 35 250 | |
| TOTAL REHABILITATION DES RESEAUX - SUPPRESSION DES ECPP | 515 340 | | 50 000 | 75 830 | 102 030 | 126 830 | 24 980 | 35 250 | 100 420 |
| REHABILITATION DES RESEAUX - TRAVAUX STRUCTURANTS | | | | | | | | | |
| RD918 vers collège (travaux structurants) | 43 770 | 3 | | | | | | | |
| Rue Lamothe/Lotissement Beratu | 320 | 3 | | | | | | | |
| Chemin de l'Arrigau | 320 | 3 | | | | | | | |
| TOTAL REHABILITATION DES RESEAUX - TRAVAUX STRUCTURANTS | 44 410 | | 0 | | | | | | |
| Supression des chasses de curage | | | | | | | | | |
| 7 chasses | 14 000 | 2 | | | | | | | 14 000 |
| TOTAL (€ HT) | 811 250 | | 131 900 | 157 730 | 137 030 | 142 530 | 24 980 | 35 250 | 114 420 |